



**VILLE  
D'AMILLY**

Boîte Postale n° 909  
**45209 AMILLY CEDEX**  
 Tél : 02.38.28.76.00  
 Fax : 02.38.28.76.11

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL MUNICIPAL  
 SEANCE DU 28 JUIN 2023**

**Objet :**

**Subventions aux coopératives scolaires  
 Classes de découverte – Ecole du Clos Vinot  
 élémentaire**

**Date de convocation**

**22 Juin 2023**

**Nombre de Conseillers**

**En exercice : 33  
 Présents : 28  
 Votants : 32**

**Pour Extrait Conforme,  
 Pour Le Maire,  
 Par délégation  
 Le fonctionnaire titulaire,  
 Nadine DUMONT**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

045-214500043-20230628-DEL2023054-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2023

Publication : 03/07/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

L'An Deux Mille Vingt Trois, le Vingt Huit Juin à 19 heures  
 Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie  
 en séance publique sous la présidence de **Monsieur DUPATY  
 Gérard, Maire**

**ETAIENT PRESENTS :**

**M. BOUQUET, Mme BEDU, M. SZEWCZYK, Mme CARNEZAT,  
 M. LECLOU, Mme TURBEAUX-JULIEN, M. CARON-  
 PERROUD, Mme CARRIAU  
 Adjoint (e) s au Maire,**

**M. ROLLION, Mme FOLY, M. LAVIER, Mme TINSEAU,  
 MM FOURNEL, ABRAHAM, Mmes FARNAULT,  
 MOLINA-AUBERT, SAJET, M. PATRIGEON, Mme PENIN,  
 Mmes HUTSEBAUT, FOUBET, M. DAUNAY, Mme PLICHON,  
 MM. BONCENS, BEAULIER, Mme BONNARD, M. CHALENCON  
 Conseiller (e) s Municipaux,**

**Formant la majorité des Membres en exercice**

**ABSENTS EXCUSES :**

**Mme FEVRIER  
 M. SALL  
 M. RAISONNIER  
 M. GABORET**

**Pouvoir à Mme BEDU  
 Pouvoir à M. LAVIER  
 Pouvoir à M. BOUQUET  
 Pouvoir à M. BEAULIER**

**ABSENT :**

**M. DESPLANCHES**

**Madame FOUBET Gladys a été élue Secrétaire de séance.**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY

C.M. du 28 juin 2023

BM/N°2023/54

**OBJET : SUBVENTIONS AUX COOPÉRATIVES SCOLAIRES - CLASSES DE DÉCOUVERTE – ÉCOLE DU CLOS VINOT ELEMENTAIRE**

Monsieur le Maire expose :

Par délibération du Conseil Municipal du 07 décembre 2016, la Ville a décidé que son intervention dans l'organisation des « *classes de découverte* » appelées « *sorties scolaires occasionnelles avec ou sans nuitée de catégories 2 et 3* » par les circulaires de l'Education Nationale, se limitera à une participation financière prélevée sur une enveloppe annuelle inscrite au budget primitif pour chaque école élémentaire et au vu d'un dossier de demande de subvention présentant le(s) projet(s) avec l'autorisation ou l'avis favorable de l'Inspecteur d'Académie.

Les projets suivants sont présentés :

### ÉCOLE DU CLOS VINOT :

- **Projet 2 jours avec 1 nuitée du 07 au 08 juin 2023 à St Fargeau** – 1 classe de CE2 de 24 élèves – 1 enseignant – 3 accompagnants
- **Projet 3 jours avec 2 nuitées du 05 au 07 juin 2023 à St Fargeau** – 1 classe de CE2 de 23 élèves – 1 enseignant – 3 accompagnants
- **Thème du séjour « Découverte du milieu naturel ligérien »**
- **Prestataire :** Camping de l'Isle aux moulins pour l'hébergement – Maison de Loire du Loiret la Chanterie
- **Coût TOTAL :** 72,83 € par enfant pour 2 jours une nuitée soit au total 1.747,92 € – 104,87 € par enfant pour 3 jours et 2 nuitées soit au total 2.412,01 €
- **Financement :** Participation des familles : 50 € par enfant pour 2 jours/1 nuitée et 75 € par enfant pour 3 jours/2 nuitées – Participation de la coopérative scolaire : 8,83 € par enfant pour 2 jours/1 nuitée et 8,87 € par enfant pour 3 jours/2 nuitées - Subvention communale sollicitée à hauteur de 14 € par enfant pour 2 jours/1 nuitée et 21 € par enfant pour 3 jours/2 nuitées soit respectivement 336 € et 483 € pour un montant total de 819 €

Le dossier a reçu un avis favorable de l'Inspection le 01/06/2023.

Dans le cadre de ce projet, l'école élémentaire du CLOS VINOT sollicite la somme de 819 € sur le solde de 2.460 € de l'enveloppe budgétée de 15.000 €, au titre d'une subvention communale qui sera versée sur le compte de la coopérative scolaire.

- **Projet sortie le 29 juin 2023** – 4 classes de CP et CE1 – 94 élèves - 4 enseignants
- **Thème « Découverte du monde végétal et animal »**
- **Prestataire :** Parc floral d'Orléans la source
- **Coût TOTAL :** 1.855 € (215 € d'entrée au parc – 470 € d'animation – 1.170 € de bus)
- **Financement :** Participation des familles : 470 € (5 € par enfant) - Subvention communale sollicitée à hauteur de 1.385 €

Le dossier a reçu un avis favorable de l'Inspection le 12/06/2023.

Dans le cadre de ce projet, l'école élémentaire du CLOS VINOT sollicite la somme de 1.385 € sur le solde de 1.641 € de l'enveloppe budgétée de 15.000 €, au titre d'une subvention communale qui sera versée sur le compte de la coopérative scolaire.

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY

C.M. du 28 juin 2023

BM/N°2023/54

(SUITE)

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

Sur accord de principe de la Commission Education/Enfance

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE

Décide de verser pour l'année 2023 :

À la coopérative scolaire de l'école du CLOS VINOT élémentaire une subvention de 819 € et de 1.385 € pour les projets de classe de découverte décrits dans l'exposé.

DIT que les dépenses en résultant sont imputées au Budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa télétransmission au contrôle de légalité.

**FAIT et DELIBERE** le jour, mois et an que dessus.

